

Audience solennelle du 4 février 2020

Monsieur le Président de la Cour Européenne des droits de l'homme, Mesdames et messieurs les hautes personnalités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je joins mes remerciements à ceux du président de la Cour administrative d'appel et vous souhaite avec lui, en particulier au président Sicilianos, au nom de l'ensemble des magistrats et agents de greffe du tribunal administratif de Paris, la bienvenue dans nos juridictions.

J'ai été nommé, Mesdames et Messieurs, président de ce tribunal, le 1^{er} avril dernier, succédant ainsi à trois présidentes qui ont fortement marqué la juridiction et à qui je voudrais ici rendre un hommage appuyé. Et je devine avec quel frisson d'inquiétude elles ont dû accueillir l'idée qu'était confiée à un homme la gestion d'une si belle institution.

Car si être nommé dans cette juridiction est un immense honneur au regard de ce qu'elle se situe, (M. le Maire), dans la plus belle ville du monde, d'autres motivations sont aussi fortes.

Dans *Zazie dans le métro*, de Raymond Queneau, quand l'oncle Gabriel, montrant la capitale, s'exclame :

- Ah, Paris, quelle belle ville. Regardes moi ça si c'est beau.
- Je m'en fous, dit Zazie, fascinée par la vitesse et le mouvement, par les machineries souterraines, moi ce que j'aurais voulu, c'est aller dans le métro.

Eh bien, pareillement, ce sont le dynamisme, la vitalité, la force de ses machineries souterraines, les étincelles qui jaillissent de ces rouages en action, qu'il faut admirer au tribunal administratif de Paris.

Une bien belle machine, en effet, Mesdames et Messieurs, 92 magistrats à la rentrée judiciaire, 116 agents de greffe, près d'une cinquantaine d'assistants de justice, de stagiaires – élèves-avocats, étudiants de master - et de vacataires, qui traitent ensemble plus d'un dixième du contentieux administratif de tout le pays.

Le dynamisme de ce tribunal, c'est une organisation unique en France où à la structure verticale déjà très originale regroupant six sections, 18 chambres et une cellule des urgences, s'ajoutent des structures transversales, lieux d'échanges et de propositions associant magistrats et agents de greffe : le pôle formation, le pôle communication, le groupe de travail des référents étrangers, le pôle des nouvelles technologies, le club fiscal, nouvellement créé, le pôle médiation en cours de constitution ...

Ces structures sont indispensables pour vivifier l'institution, pour lui permettre de mettre en œuvre, avec la plus grande efficacité possible, ces grandes réformes qu'a parfaitement exposées le président Frydman - nouvelle rédaction, dématérialisation, médiation - mais aussi pour lui rappeler sans cesse l'exigence de qualité. Le groupe des référents étrangers, par exemple, veille à l'harmonisation des jurisprudences entre les chambres, à la diffusion des évolutions jurisprudentielles et textuelles, travaille à la constitution de fiches thématiques et de maquettes de décisions. Le pôle communication œuvre en interne à la cohésion de notre communauté juridictionnelle et, en externe, participe au rayonnement du tribunal, organisant des réunions avec la presse, accueillant les délégations étrangères, encadrant les retombées médiatiques de nos décisions.

La vitalité de ce tribunal se traduit aussi par un plan ambitieux de travaux sous l'égide des services du Conseil d'Etat, avec l'objectif de transformer ce magnifique hôtel particulier qu'est l'hôtel d'Aumont que vous découvrirez dans un instant, en un lieu plus à même de répondre efficacement à notre mission de

service public. La phase III de ces travaux, la plus longue, la plus lourde, va débiter, avec pour but, notamment, de créer de nouvelles salles d'audience.

Mais le dynamisme de cette juridiction s'appuie avant tout sur l'engagement et l'investissement remarquables des magistrats et des agents de greffe. Le tribunal a été confronté cette année – après plusieurs années de stabilité - à une hausse considérable des entrées : près de 18 %, toutes matières confondues depuis le 1^{er} janvier, + 42 % s'agissant du seul contentieux des étrangers, + 50 % s'agissant des référés urgents, qui représentent désormais presque 12 % du total de nos entrées. Ce sont plus de 25 000 requêtes qui ont été enregistrées au tribunal, soit près de 4000 dossiers supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Mais ce qu'il faut relever, c'est que cette hausse très forte des entrées, en particulier en contentieux des étrangers, emporte des conséquences qui vont au-delà de la pure augmentation quantitative des dossiers à traiter. C'est une véritable révolution dans nos structures, dans notre office, dans notre organisation qu'elle appelle et provoque.

Il y a encore peu de temps, ce tribunal pouvait être présenté comme une juridiction traitant, pour l'essentiel en formation collégiale, à l'intérieur de sections spécialisées selon la répartition classique des matières – fiscal, marché, urbanisme, fonction publique, responsabilité, contentieux sociaux – d'affaires qui avaient été longuement instruites et discutées, parfois plus d'une année.

Aujourd'hui, le décor a radicalement changé. Les sorties en audiences collégiales représentent à peine 1/4 de notre activité. Plus de 50 % de nos décisions sont désormais prises en juge unique. Le contentieux des étrangers est désormais une matière écrasante qui mobilise l'essentiel de notre énergie – près d'un dossier sur deux -. Et le temps est devenu une pression constante. Les textes nous imposent, en ce domaine, de juger, selon les cas, en 3 mois, six

semaines, 15 jours, 96 H, 72 H, avec ce que cela implique de mobilisation dans l'urgence des magistrats et des agents.

Et ce contentieux nouveau par son ampleur ne se substitue pas au contentieux traditionnel, particulièrement riche, complexe, passionnant, souvent à forte résonance médiatique du tribunal administratif de Paris, conséquence du poids des personnes publiques qui sont parties à nos litiges : les autorités centrales de l'Etat dont on nous demande, par exemple, de jauger l'action ou l'inaction au regard de l'exigence climatique, Paris, la collectivité territoriale qui a le plus important budget de France dont on nous demande d'apprécier la légalité de l'action, l'AP-HP, le plus grand établissement hospitalier du pays dont on doit mesurer la responsabilité au regard des actes médicaux, la SNCF qui nous fait le lourd, le trop lourd, honneur de nous désigner, dans ses contrats comme le seul tribunal compétent, que ses marchés concernent l'hydro-électrification d'une vallée des Pyrénées ou un tunnel de Haute-Savoie, la Commission de régulation de l'énergie qui emporte dans son sillage une série de plus de 17500 requêtes concernant la contribution au service public de l'électricité. Non, ce contentieux nouveau ne se substitue pas au précédent, il s'y ajoute !

Or, à effectif théorique constant, en vérité à effectif réel en baisse du fait des postes vacants, le tribunal a fait face à l'ensemble de ces contraintes. Il l'a fait avec ténacité, détermination, esprit de solidarité entre les services. Bien sûr, le traitement des urgences a souffert. Les délais contraints n'ont pas été toujours respectés. Mais nous avons fait plus que résister et nous avons pris les mesures pour nous adapter. Nous avons jugé près de 22.000 requêtes cette année, avec un rythme de croissance, depuis le 1^{er} janvier, de + de 10 % par rapport à l'année précédente. La productivité par magistrat a fait un bon de plus de trente dossiers pour dépasser la moyenne nationale. Notre stock de dossiers de plus de deux ans est inférieur à 3 % du stock total. Le délai prévisible moyen de jugement reste

autours de 8 mois. Nous n'avons rien cédé à la qualité avec un taux d'appel de 17,5 pour cent, en dessous de la moyenne nationale.

Quand la Zazie de Raymond Queneau retrouve sa mère et que celle-ci l'interroge sur ce qu'elle a fait, elle répond en substance : « j'ai grandi ». Le tribunal, au cours de l'année 2019, a grandi, et il va s'efforcer, en 2020, de croître encore, en force, en vitalité et en sagesse.

« Tu causes, tu causes, c'est tout ce que tu sais faire », répète souvent, dans le même roman, le perroquet du café-restaurant de l'ami de l'oncle Gabriel.

Alors, il est temps de céder la parole et de la confier à Christelle Oriol et Jean-Christophe Gracia, premiers conseillers l'une à la Cour, l'autre au Tribunal, qui, conformément à ce qui est devenue une tradition de nos audiences solennelles de rentrée, vont vous convier à une « flânerie contentieuse », rendant compte de la richesse et la diversité des contentieux qu'ont eu à connaître la Cour et le Tribunal au cours des deux dernières années.